



COMPTE RENDU DES DEBATS DE LA SÉANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025**

L'an deux mil vingt cinq et le douze mai à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO.

Etaient présents : MM. CARVALHO, PIAR, DENIZART, MARCHE, LEDRAPPIER, DESMARAIS, DUMOULIN, DROISSART, REMY, Mmes ARDUIN, DAUMAS, GRANDJEAN, DERNI, MASSON, BOCHAND, LIMA (arrivée à 18h20), MM. DERE, DUBE, Mme CHAPUIS.

Absents : Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Madame DECONINQUE qui avait donné pouvoir à Madame ARDUIN, Monsieur PIETRZAK qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Monsieur IBRAN qui avait donné pouvoir à Monsieur DUMOULIN.

Messieurs CREUZE DES CHATELIERS, JACQUINOT, Madame PORTEJOIE.

Secrétaire de séance : Madame DERNI Rachida.

Monsieur le Maire,

Ouvre la séance à 18h00, le quorum est atteint.

Donne lecture des pouvoirs.

Demande s'il y a des observations concernant le compte rendu du 5 février 2025.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité avec une abstention de Monsieur DERE.

Explication :

Ce dernier aurait aimé que son intervention sur la ferme Baujoin soit intégrée au compte rendu.

Monsieur DERICK, Directeur des services techniques donne des explications sur les montants des différents investissements prévus en 2025, notamment 700 000 € en réserve foncière correspondant à l'achat de la maison Baujoin et celui de la Rue Charlemagne.

Monsieur DERE revient sur la somme de 700 000€ et demande si le café est intégré à la vente Baujoin. Il demande à quoi la vente de la ferme servira.

Monsieur la Maire lui répond que le projet est connu depuis plusieurs années. Il est prévu de proposer une voie douce pour relier l'ancien stade Paullier au centre ville. En fonction du projet, la question du café sera étudiée. Il rappelle que la somme de 700 000 € n'est qu'une provision budgétaire. A ce jour aucune discussion n'a eu lieu avec la famille Baujoin.

Monsieur DERE demande quelle est l'estimation des domaines.

L'estimation est entre 500 000 et 600 000 €.

Monsieur DERE demande si cet achat sera discuté en Conseil Municipal.

La réponse est oui. Tout achat de terrain ou d'habitation est voté par le Conseil Municipal.

Présentation de Monsieur Hugo POPUT.

Titulaire d'une licence en communication et un master en direction artistique, il va intégrer le service communication. Il remplacera Monsieur Frugier, pour moitié, et Monsieur DESMOULIN, qui est parti en retraite fin janvier, pour l'autre moitié. En effet, Monsieur FRUGIER a demandé un mi temps à compter du 1^{er} juin.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur IBRAN intègre le groupe d'opposition « l'Avenir Thourottois »

Suite à la demande de Madame CHAPUIS, l'éclairage public sera repoussé le weekend à 23h30 le vendredi et le samedi et, de ce fait, rallumé à 5h30 le samedi et le dimanche matin.

Madame BOCHAND demande quand cela sera effectif.

Monsieur le Maire lui répond que le dispositif sera mis en place dès ce weekend.

1 – Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations, conformément à l'article 2122-23 du CGCT

Monsieur le Maire,

Rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil Municipal. Ci-après les décisions :

2024/3	Attribution du marché relatif aux travaux de requalification du quartier Mendès France à AREA, domiciliée 1, Rue des Fondateurs 02200 SOISSONS pour un montant de : - Mission de base : 83 655 € HT soit 100 386.00 € TTC - Autres missions de maîtrise d'œuvre - o Diagnostic : 1 955.00 € HT, soit 2 346.00 € TTC - o Ordonnancement Planification Coordination : 3 300.00 € HT soit 3 960.00 € TTC
2024/4	Accord dans le cimetière communal d'une concession trentenaire, à compter du 24 janvier 2025 (concession N°1524 – Allée L n°655) moyennant la somme de 174 euros.
2025/5	Attribution du marché relatif à la fourniture des services de téléphonie fixe et de services Internet pour 4 ans à l'entreprise : - Lot 1 (téléphonie fixe et accès internet) : LINKT (59 810) pour un montant de 13 575 € TTC par an soit 54 300 € TTC ainsi que 6 535.20 € TTC pour les frais de mise en service - Lot 2 (téléphonie mobile): CELESTE (77 420) pour un montant de 2 280.82 € TTC par an soit 9 123.26 € TTC
2025/6	Déclaration sans suite de la consultation pour l'entretien du réseau pluvial des communes de Thourotte et de Longueil-Annel
2025/7	Accord dans le cimetière communal d'une concession trentenaire, à compter du 7 mars 2025 (concession N°1525 – Allée V n°8) moyennant la somme de 174 euros.
2024/8	Accord dans le cimetière communal d'une concession cinquantenaire, à compter du 27 mars 2025 (concession N°1526 – Allée B n°209) moyennant la somme de 244 euros.

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, des décisions prises par le Maire.

2 – Rétrocession de concession

Monsieur le Maire,

Propose d'accepter la rétrocession d'une case au Columbarium appartenant à Madame SAELENS Mireille (case N°3) dans le cimetière.

Précise que l'urne présente dans la case a été déplacée.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la rétrocession de la case N°3 située dans le columbarium, au cimetière.

3 – Renouvellement de la convention OPAC sur le renforcement de la sécurité des locataires

Monsieur le Maire,

Rappelle que la ville à mis en place un conventionnement avec l'OPAC depuis 2018 concernant la sécurité des locataires.

Propose, au regard du bilan positif, de renouveler ce conventionnement.

Précise, pour information, que le total des heures réalisées sur la ville de Thourotte est de 283.5 h pour l'année 2024 et un coût pour la ville de 2 406 €.

Propose de l'autoriser à signer la reconduction de la convention avec l'OPAC pour une durée de 1 an.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec l'OPAC concernant la sécurité des locataires, pour une durée de un an.

4 – Vote du Compte Financier Unique

Monsieur le Maire,

Laisse la parole à Monsieur GAUDET pour l'explication du CFU 2024.

Arrivée de Madame LIMA à 18h20.

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 90.55 % et se décline ainsi :

chapitre	Budget 2024	CA 2024	% d'exécution
011 - fournitures et services	2 805 115 €	2 187 726 €	77.99%
012 - charges de personnel	4 734 227 €	4 653 422 €	98.29%
014 - atténuations de produits	180 000 €	150 690 €	83.72%
65 - charges de gestion courante	402 590 €	362 135 €	89.95%
66 - charges financières	48 000 €	47 993 €	99.99%
67 - charges exceptionnelles	6 000 €	994 €	16.57%
Total dépenses fonctionnement	8 175 932 €	7 402 960 €	90.55%

Le chapitre 011 s'établit à 2 187 726 €. Il comprend notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les frais de télécommunication, le matériel de petit équipement.... On enregistre une baisse de 9.26% par rapport à 2023, soit environ 220 000 €.

Le chapitre 012 présente une hausse de 2.40% par rapport à 2023, soit environ 110 000 €.

Le chapitre 014 correspond au reversement de produits à l'Etat à hauteur de 150 690 €. Il s'agit du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC).

Le chapitre 65 globalise un montant de 362 135 € qui connaît une hausse de 21.42 % par rapport à 2023. Il comprend notamment les subventions aux organismes (associations, écoles et CCAS) à hauteur de 238 742 €, soit 65.93%.

Le chapitre 66 concerne le remboursement des intérêts de la dette.

Le chapitre 67 est arrêté au montant de 994 € et correspond aux remboursements.

Le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 100.52 %, soit une hausse de 4.8 % par rapport à 2023 (environ 430 000€).

chapitre	Budget 2024	CA 2024	% d'exécution
013 - remboursement RH	100 000 €	110 302 €	110.30%
70 - produits de service	346 190 €	561 811 €	162.28%
73 - fiscalité	5 267 805 €	4 963 969 €	94.23%
74 - dotations, subventions	2 925 529 €	2 886 255 €	98.66%
75 - produits de gestion courante	701 700 €	350 599 €	49.96%
76 - produits financiers	16 €	25 €	154.56%
77 - produits exceptionnels	- €	516 414 €	0.00%
Total recettes fonctionnement	9 341 240 €	9 389 375 €	100.52%

Le chapitre 013 s'élève à 110 302 €, soit une augmentation de 9 000 €.

Le chapitre 70 correspond à la participation des usagers pour les différents services proposés par la ville (cantine, crèche, périscolaires, activités sportives et culturelles). Il s'élève à 561 811 €, soit une hausse de 47.79 % par rapport à 2023.

Le chapitre 73 est en hausse de 1.64 %. Les contributions directes (taxes d'habitation, taxes foncières bâtis et non bâtis, cotisation foncière des entreprises et la contribution de la valeur ajoutée des entreprises) représentent 70.59 % de ce montant.

Le chapitre 74 est en baisse de 10.60 % par rapport à 2023. Il affiche un montant de 2 886 255 €. Le remboursement du personnel du CCAS et de la RPA a « basculé » du chapitre 74 au chapitre 70.

La Dotation Globale de Fonctionnement est en baisse de 156 704 € entre 2023 et 2024, soit une baisse de 78.57 % entre 2019 (457 256 €) et 2024 (98 001 €).

Le chapitre 75 comprend les revenus des immeubles et les locations de salles.

Le chapitre 77 correspond aux remboursements de sinistres et aux ventes de terrains et d'immeubles (maisons rue de Lattre de Tassigny et rue de la République, préfabriqués des ateliers ...).

Les dépenses d'investissement:

Emprunt - Matériels	Budget 2024	CA 2024	% d'exécution
16 - emprunt et caution	284 500 €	281 416 €	98.92%
21 - matériel informatique	30 000 €	20 780 €	69.27%
21 - matériel divers	28 200 €	21 573 €	76.50%
21 - matériel de voirie	6 000 €	5 790 €	96.49%
21 - matériel de transport	70 000 €	35 867 €	51.24%
Total emprunt et acquisitions	418 700 €	365 427 €	87.28%

Le chapitre 21 « matériel informatique » comprend l'achat d'une classe mobile pour la primaire Onimus, un ordinateur pour la crèche, un commutateur pour la mairie, un onduleur pour la salle Saint Gobain...

Le chapitre 21 « matériel divers » comprend l'armement de la police municipale, des instruments de musique, un aspirateur, un moteur pour un véhicule, des coussins et un meuble pour la Médiathèque.

Le chapitre 21 « matériel de voirie » comprend l'achat d'une tondeuse, d'un taille-haie et d'une débroussailluse.

Le chapitre 21 « matériel de transport » correspond à l'achat d'une Citroën C3 pour la DGS, une Kangoo, un Boxer et un Jumpy pour les ateliers.

Travaux	Budget 2024	CA 2024	% d'exécution
Primaire Onimus	196 500 €	192 035 €	97.73%
Ecole de Musique	41 000 €	39 124 €	95.42%
Maternelle Onimus	3 000 €	2 500 €	83.34%
Hôtel de ville	59 500 €	51 823 €	87.10%
Atelier Municipaux	250 000 €	11 191 €	4.48%
Logement Communaux	127 456 €	39 773 €	31.21%
Gymnase Courtil Muret	11 500 €	10 548 €	91.72%
Salle Marcel Cerdan	26 700 €	25 946 €	97.18%
Salle Amory	5 000 €	- €	0.00%
Creche	5 000 €	2 011 €	40.22%
Complexe Pinchon	51 340 €	25 639 €	49.94%
Travaux divers	100 000 €	4 446 €	4.45%
Travaux de voirie	6 224 257 €	52 072 €	0.84%
Total travaux	7 101 253 €	457 108 €	6.44%

Le montant des travaux se décline ainsi :

- Primaire Onimus : végétalisation des cours d'écoles, réfection du sol des escaliers, réfection des chéneaux et travaux d'éclairage.
- Ecole de musique : 2^{ème} phase des huisseries.
- Maternelle Onimus : réfection des faux plafonds des dortoirs.
- Hôtel de ville : diagnostic des toitures de la ville, réfection des chéneaux du SEZEO et de la Mairie, réfection des toilettes à l'étage de la Mairie.
- Ateliers municipaux : architecture du réfectoire.
- Logements communaux : réfection des chéneaux et tuiles, tuyauterie et désamiantage à la poste.
- Courtil Muret : remplacement du tableau électrique.
- Cerdan : Création d'une ventilation mécanique dans les douches.
- Crèche : Réfection de la peinture dans les dortoirs.
- Complexe : Travaux d'huissierie salle Vian, audit pour l'isolation technique de la salle Aragon, remplacement d'une porte au Tennis.
- Travaux divers : architecture pour la construction d'un boulodrome.
- Voirie : Remplacement des candélabres route de Longueil-Annel, étude géotechnique aux ateliers et au boulodrome, études préliminaires pour le quartier Mendès France, diagnostic amiante et maîtrise d'œuvre pour la Rue Leclerc.

Les recettes d'investissement:

	Budget 2024	CA 2024	% d'exécution
10 - FCTVA	200 000 €	226 961 €	113.48%
10 - taxe d'aménagement	14 500 €	15 779 €	108.82%
1068 - excédent 2023	1 243 922 €	1 243 922 €	100.00%
13 - subventions	12 150 €	12 150 €	100.00%
16 - caution	7 500 €	2 973 €	39.64%
Total travaux	1 478 072 €	1 501 785 €	101.60%

Equilibre général

Les recettes réelles sont supérieures aux dépenses réelles et dégagent un excédent de fonctionnement. Il est constaté une épargne nette disponible de 1 707 000 €. Le résultat d'exercice est positif en 2024, soit 1 422 000 €.

On termine avec un résultat de clôture de 7 837 000€.

Monsieur DUMOULIN,

Demande pourquoi la ville avait budgétisé 701 000 € au chapitre 75 (recettes de fonctionnement) et que le réalisé ne s'élève qu'à 350 000 €.

Au chapitre 75 il avait été budgété les ventes de terrains (notamment Rue de Lattre de Tassigny et Rue de la République). Ces ventes ont été imputées au chapitre 77.

	Budget 2024	CA 2024
Chapitre 75	701 710 €	350 599 €
Chapitre 77	0	516 414 €

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame DAUMAS, Adjointe aux finances, prend la présidence pour le vote du CFU.

Monsieur DUMOULIN précise que son groupe votera contre le vote du CFU et explique pourquoi : Sur les travaux de voirie en investissement, on constate en 2023 une réalisation de 19.16% et en 2024 une réalisation de 0.84%. Il considère que si la ville a budgété une somme en investissement, le taux de réalisation doit être proche de 100%. Il y a des besoins trop importants, en voirie, sur la ville.

Madame DAUMAS,

Explique que les décalages viennent parfois des consultations, du temps des négociations et des réalisations. Les travaux non réalisés l'année N sont réalisés l'année N+1.

Actuellement, les travaux les plus importants sont dédiés à la Rue Leclerc et sont aujourd'hui quasiment terminés. Ils seront donc payés sur 2025.

Madame COLLERY,

Précise que, quand les élus votent l'affectation de résultats, le résultat positif, tous les ans, est budgété sur ce compte. Ce compte sert donc aussi de réserve. C'est pour cela qu'il est aussi important. Quand on est dans une phase de thésaurisation, ce compte ne fait que grossir et donc le taux d'exécution est faible. Quand le projet Mendès France verra le jour le taux d'exécution sera beaucoup plus important.

Madame DAUMAS,

Demande aux élus de se prononcer sur le CFU.

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	8 213 350.78	9 565 128.63
	Investissement	998 287.94	2 312 176.37
Reports année 2024	Fonctionnement		500 000.56
	Investissement		4 671 573.54
Total		9 211 638.72	17 048 879.10

Résultat de clôture du budget : 7 837 240.38 €

Restes à réaliser de 2024	Investissement	610 360.00	-
Résultat cumulé	Fonctionnement	8 213 350.78	10 065 129.19
	Investissement	1 608 647.94	6 983 749.91
Total		9 821 998.72	17 048 879.10

Le résultat de clôture cumulé aux restes à réaliser est de 7 226 880.38 €

Précise que :

- les dépenses s'élèvent à 9 211 638.72 €
- les recettes s'élèvent à 17 048 879.10 €

Soit un résultat de clôture excédentaire de 7 837 240.38 €, réparti comme suit :

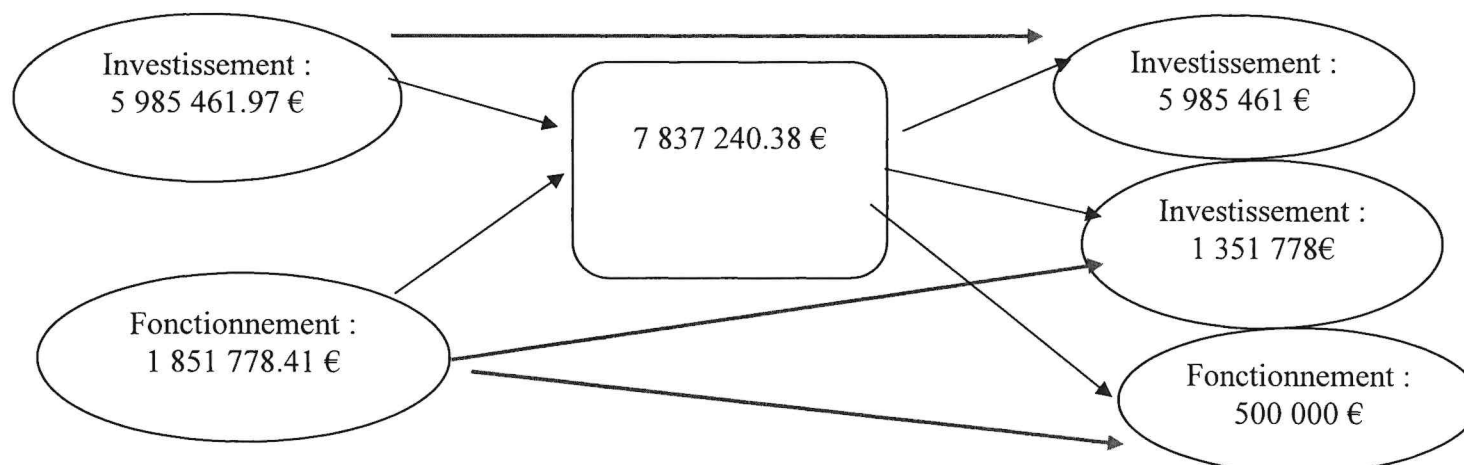
- en investissement 5 895 461.97 €
- en fonctionnement : 1 851 778.41 €

Le Conseil Municipal, approuve, à la majorité avec 4 contre (Messieurs DUMOULIN, IBRAN, REMY et DROISSART) et une abstention (Monsieur DERE) le Compte Financier Unique 2024. Monsieur le Maire, s'étant retiré de la salle, n'a pas pris part au vote.

5 – Affectation des résultats

Monsieur le Maire,

Propose d'affecter les résultats 2024 de la manière suivante.



Excédent d'investissement : 001 f 01	5 985 461 €
Mise en réserve (investissement) : 1068 f 01	1 351 778 €
Excédent de fonctionnement : 002 f 01	500 000 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, avec 5 abstentions (Messieurs DUMOULIN, IBRAN, REMY, DROISSART et DERE), d'affecter les résultats comme énoncé ci dessus :

6 – Décision Modificative Ville N°1/2025

Monsieur le Maire,

Propose de valider la 1^{ère} décision modificative.

Laisse la parole à Monsieur GAUDET pour les explications.

Projet de décision modificative n° 1

Dépenses		Recettes	
Investissement			
21318 p 063 - Espace Angele Fontaine	1 000 €	1068 Excédent fonct. Capitalisé	1 351 778 €
2188 p 047 - Atelier	- 7 000 €	001 excédent d'investissement	5 985 461 €
2315 p 042 - Voirie Maitrise d'œuvre Mendes France	55 000 €	1641 f 01 Emprunts	- 1 592 389 €
2315 p 042 - Voirie Travaux Quartier Mendes France	3 000 000 €	021 virement section fonctionnement	323 610 €
165 - Remboursement caution logt	600 €		
21312 p 034 - Primaire Onimus	22 000 €		
21318 p 034 - Complexe Pinchon	4 000 €		
2138 p 014 - Logement communal	50 000 €		
2315 p 042 f 822 Travaux	2 942 860 €		
Total	6 068 460 €	Total	6 068 460 €
Fonctionnement			
023 Virement section investissement	323 610 €	002 Excedent de fonctionnement	500 000 €
615221 - Esprit sportif	1 100 €	73114 f 01 IFER	2 000 €
61558 - Mediatheque	- 1 200 €	748312 f 01 DC RTP	- 50 561 €
61558 - Salle Saint Gobain	1 300 €	752 f 70.1 Loyer	- 3 500 €
61558 - Eglise	1 675 €	74111 f 01 DGF	- 42 000 €
60621 Gaz	20 000 €	74788 f 422.d2 Subvention	4 000 €
Primaire Onimus 5 000 €		74788 f 422.d3 Subvention	3 000 €
Maternelle Onimus 5 000 €		74788 f 520.2 Subvention	2 000 €
Mediatheque 5 000 €			
Salle Amory 5 000 €			
739218 - Dilico	41 444 €		
60632 - Mediatheque	1 500 €		
6455 f 020.1 cotisation assurance personnel	12 810 €		
60632 - Thourotte amitie a ccueil	2 000 €		
60632 - Complexe Pinchon	1 400 €		
61351 - Espaces verts	500 €		
60632 - Voirie	3 500 €		
615232 - Eclairage public	5 000 €		
65888 - Subvention exceptionnelle	300 €		
Total	414 939 €	Total	414 939 €
TOTAL GENERAL	6 483 399 €	TOTAL GENERAL	6 483 399 €

Recettes de fonctionnement

On retrouve les 500 000 € d'excédent de fonctionnement (affectation des résultats).

Suite au départ de deux locataires, on enlève 3 500€ au compte 752f70.1. Des travaux vont être effectués, il n'y aura donc pas de location tout de suite.

Au niveau de la DGF, une baisse avait été prévue, mais elle est plus importante.

On ajoute 9 000 € de subvention provenant de la Caisse d'Allocations Familiales.

Dépenses de fonctionnement

+ 1 100€ au 615221 pour des travaux de plomberie.

+ 1 300 € et 1 675 € pour la pose de caméras de levée de doute à la salle Saint Gobain et à l'église.

+ 20 000 € pour l'augmentation des consommations de gaz.

+ 41 444 € dans le cadre du dispositif DIICO. Dispositif prévue lors de l'élaboration de la Loi de finances. Une fois cette somme prélevée, l'Etat devrait rembourser à hauteur de 90% sur les 3 prochains exercices. Si le dispositif n'est pas réitéré l'année prochaine, cette somme sera perdue.

+ 1 500 € pour des travaux d'électricité à la Médiathèque.

+ 12 810 € pour des régularisations au niveau de l'assurance du personnel (année N-1 et N).

+ 2 000 € pour la rénovation du local à Mendès France.

+ 1 400 € pour la fourniture de l'éclairage extérieur des cours de tennis.

- + 500 € pour la location d'une pelle mécanique pour les espaces verts.
- + 3 500 € achat de barrières pour le quartier du Martelois.
- + 5 000 € pour le remplacement de candélabres.
- + 300 € pour la subvention de fonctionnement au Club des Aînés.
- 1 200 € à la Médiathèque pour la pose de cameras de levée de doute qui a coûté moins cher que prévu.

Recettes de fonctionnement

On retrouve les 5 985 461 € d'excédent d'investissement et les 1 351 778 € de réserve votés lors de l'affectation des résultats.

La ligne d'emprunt souscrit lors du vote du budget peut donc être supprimée.

Dépenses de fonctionnement

+ 1000 € pour la réfection de la terrasse de l'espace A. Fontaine, plus onéreuse que prévu.

+ 600 € en remboursement de cautions de logement (départ de 2 locataires).

+ 22 000 € pour la végétalisation des cours Onimus, plus onéreuse que prévu.

+ 4000 € qui correspondent à l'actualisation du devis des huisseries au Complexe.

+50 000 € pour la réfection de la toiture de l'ancienne trésorerie.

+ 11 400 € pour les travaux de désamiantage des sous-sols rue M. Neuville.

- 7 000 € pour l'achat de la cuve à carburant qui a coûté moins cher que prévu.

On ajoute un complément à la Maîtrise d'œuvre du quartier Mendès France ainsi que pour les travaux de voirie

On garde une réserve de 2 531 460 €.

Monsieur DUMOULIN

Demande dans quelles rues les candélabres seront remplacés prochainement.

Monsieur le Maire lui répond :

Rues de la République (aux alentours de l'Estaminet), le complément de la ruelle Cuisy et de la République et la rue Leclerc. Des réparations de candélabres ont également eu lieu sur la promenade 32 suite aux actes de vandalisme (vol de câbles).

Pour les rues de la Coopérative et Sas de Gand les candélabres ont été changés par la SICAE.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, avec une abstention (M. DERE) la Décision Modificative n°1/2025.

7– Attribution d'une subvention de fonctionnement au Club des Aînés

Madame DAUMAS,

Propose d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2025 au Club des Aînés d'un montant de 300€.

Précise que l'association était dans l'impossibilité de déposer un dossier de demande de subvention dans les délais impartis (fin 2024), en attente d'une nouvelle présidence.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 300 € au club des Aînés.

8 – Suppressions d'emplois

Monsieur le Maire,

Propose la suppression de trois emplois vacants :

- un poste d'animateur (35/35^{ème}) au Centre Angèle Fontaine (poste de l'animatrice PIJ),
- un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (35/35^{ème}) au Centre Angèle Fontaine (la personne est partie en retraite),

- un poste d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (10h) à l'école de Musique (le professeur de Violon a démissionné).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la suppression des trois emplois.

9 – Création d'emploi

Monsieur le Maire,

Propose la création d'un poste d'Attaché à temps complet (35/35^{ème}) au service communication à compter du 13 mai 2025.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un poste d'attaché à temps complet au service communication.

10 – Achat de terrain

Monsieur DENIZART,

Propose l'achat d'un terrain appartenant aux consorts LENFANT (parcelle AA1) pour la somme de 5 730 €, soit 5€ du m², parcelle classée en zone 2AUP qui se trouve au bout de la Rue du Moulin.

Précise que cette parcelle est actuellement exploitée par Monsieur JUSTICE, titulaire d'un bail oral depuis les années 1970. Le dernier fermage (2024) était de 23 €.

Explique que cet achat permettrait à la ville d'avoir de la réserve foncière.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'achat du terrain cadastré AA1 pour la somme de 5 730 €.

11– Acquisition d'une parcelle de terrain

Monsieur DENIZART,

Explique que lors de la réalisation du Boulevard Pompidou, l'acquisition de la parcelle AL n°173 n'a pas été concrétisée.

Propose, pour régulariser cette situation, d'acquérir la parcelle AL N°173 d'une surface de 106 m² au prix de 2 000 € (1000 € par indivisaire).

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle AL n°173 pour la somme de 2 000€.

12 – Tarifs des entrées de la piscine pour les activités

Monsieur PIAR,

Rappelle, qu'aujourd'hui, il n'existe pas de différence de tarifs entre les Thourottois et les Extérieurs pour l'aquagym et l'aquadouce à la différence des autres catégories.

Précise, de plus, qu'il n'est pas possible d'utiliser les cartes d'aquagym pour de l'aquadouce ou inversement.

Propose donc les tarifs suivants au 1^{er} septembre 2025 :

- Carte Aquagym/Aquadouce Thourottois (10 séances) : 36 €
- Séance unique Aquagym/Aquadouce Thourottois : 4 €
- Carte Aquagym/Aquadouce Extérieurs (10 séances) : 42 €
- Séance unique Aquagym/Aquadouce Extérieurs : 4.40 €

Monsieur DERE,

Demande si les tarifs augmentent par rapport à 2024.

La réponse est non

Monsieur DUMOULIN,

Demande si ces tarifs seront caducs lors de l'ouverture de la piscine intercommunale.

La réponse est oui.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs de l'aquagym et de l'aquadouce à compter du 1^{er} septembre 2025.

13 – Eté show – Sortie au Parc Astérix – Mise en place d'une tarification

Madame DAUMAS,

Propose, pour la programmation d'Eté show cet été, une sortie pour les Thourottois au Parc Astérix le samedi 9 août.

Propose de fixer le coût de cette sortie à 20 €/enfant et 30€/adulte, les mineurs devant être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

Précise qu'il est possible de payer en deux fois.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs et les modalités de la sortie à Astérix.

14 – Modification des règlements intérieurs du Service Développement Social

Madame ARDUIN,

Propose de modifier et d'actualiser les règlements intérieurs du service, à savoir :

- le règlement intérieur du périscolaire
- le règlement intérieur de la restauration scolaire
- Le règlement intérieur de la crèche

Pour les règlements intérieurs du périscolaire et la restauration scolaire :

Il est ajouté dans les « modalités d'inscription » une attestation d'employeur pour chacun des parents.

La ville essaie de donner priorité aux enfants dont les deux parents travaillent.

De plus, au cours de l'année, il s'est avéré que certains enfants venaient avec des médicaments dans leur poche, il a donc été ajouté qu'aucun médicament ne devait être confié à l'enfant.

Il s'agit des deux modifications.

Pour le règlement de la crèche ;

Il a été précisé dans la partie « modalité et critères » : « ***Pour un accueil régulier, une priorité est donnée aux personnes domiciliées à Thourotte ou travaillant à Thourotte et « l'accueil sera privilégié lors de la présence d'une fratrie dans la structure ».*** »

Il s'agit des deux modifications.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la modification des trois règlements intérieurs.

L'ordre du jour est levé.

Monsieur DERE,

Souhaite avoir des informations sur l'arrivée de nouveaux médecins.

Monsieur le Maire n'a pas d'informations précises. Il se bat au quotidien, reçoit beaucoup de personnes. Une convention devrait être signée prochainement.

Madame CHAPUIS,

Demande si une maison médicale ne serait pas une bonne chose à Thourotte. En général les médecins préfèrent être à plusieurs.

Monsieur le Maire travaille également sur ce choix. Un équipement pourrait être proposé.

Madame BOCHAND,

Explique que la difficulté supplémentaire c'est que même si les patients sont mobiles, tous les cabinets alentours ne prennent pas de nouveaux patients.

Monsieur DENIZART voudrait aussi remercier les agents communaux qui ont fait un gros travail pour la réussite de la brocante.

Monsieur DUMOULIN aimerait que des toilettes soient mises à disposition.

Madame GRANDJEAN précise que durant, plusieurs années, des toilettes avaient été installées, mais les gens étant irrespectueux, ceux-ci étaient hors service au bout de 2 heures.

La parole est au public

La séance est levée à 19h32.

Le Secrétaire


Rachida DERNI



Le Maire,


Patrice CARVALHO